

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M23-002501

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6233

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LAMNAOUAR Abdelaziz

Date de naissance : 29-11-58

Adresse : B7 TANJAN, Res. terrasses d'ANFA

num. H. 41. ns 10. Cxx

Tél. : 0662800924 Total des frais engagés : 860,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENNANI Mejde
INP. N° 091025007

Date de consultation : 16/04/2023

Nom et prénom du malade : LAMNAOUAR Ghita Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Céphalées, vomissements

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

19 AVR. 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 16/04/24

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/4/23	C.S. Clinic	250	200	Dr. BENNANI Mejde N° 091025007 CLINIQUE BADR

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	35 Rue El Aloussi Bourguigne Casablanca - Tél. 05 22 49 28 00 Montant de la facture : 05 22 49 23 80/81/82/83/84/85
Dr. Hanan HABOUCHA 60, Avenue Tantan 3 Bd La Corniche CASABLANCA Tél. 05 23 62 53 30	16/4/23	10, 20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
CLINIQUE BADR	16/4/23	Perfusion				100
CLINIQUE BADR	16/4/23	Pharmacie				200

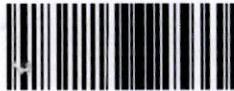
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412	21433552	MONTANTS DES SOINS
D	00000000	00000000		
B	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



REANIMATION MEDICO-CHIRURGICALE / CHIRURGIE VISCERALE / COELIO CHIRURGIE
NEURO-CHIRURGIE / CHIRURGIE VASCULAIRE / CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE
CHIRURGIE UROLOGIQUE - LITHO TRYPSIE / CHIRURGIE OTO-RHINO - LARYNGOLOGIQUE
CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE / CHIRURGIE OPHTALMOLOGIQUE
CHIRURGIE TRAUMATOLOGIQUE ET ORTHOPEDIQUE
CHIRURGIE PLASTIQUE-REPARATRICE

DOCTEUR :

CASABLANCA Le :

16/04/23

Mell Ghita Lamourar

28,13

Vogelme

$\lambda < \bar{\alpha}$ s

- Tarax et

SYNTHEMEDIC
 22 rue zauber bräu el aquam roches
 noires casablanca
INEXIUM Cp GR
 20 mg
 Boîte 14
 640150MP/21NRO P.P.V: 82.100

 118001 020591

82.10 1p x 315

- Ind

~~1950-2 (J)~~

115, 2

URGENCES 24/24

Dr. BENNANI Mejda
INP : N° 091025007

31/11/2019 020591
118001 020591
PHARMACIE EDEN ROCK
Dr. Hanan HABOUCHA
avenue Taiton & Bd La Corniche
INCA - tel: 05 22 36 35 30

Lot:
EXP:
PPV (DH):

35, Rue EL ALLOUSSI, Bourgogne (Face Mosquée Badr) - Casablanca- Tel : 05 22 49 28 00 - 05 22 49 23 80 / 81/82/83/84 - Fax : 05 22 49 23 86

R.C N° 76809 - TVA N° 817425 - CNSS N ° 2571538 - CAPITAL : 5.850.000,00 DH - I.F : 1002301 - I.C.E : 001529932000062

CLINIQUE BADR



Urgence 24/24



INPE : 090002445

FACTURE

N° 202 303 364 / 2023 du 17/04/2023

Nom patient	LAMNAOUAR GHITA	Entrée	Sortie
Prise en charge	PAYANT	16/04/2023	16/04/2023

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
PERFUSION	1,00		100,00	100,00
FRAIS CLINIQUE	1,00		200,00	200,00
			Sous-Total	300,00
PHARMACIE	1,00		200,00	200,00
			Sous-Total	200,00
Total Frais Clinique				500,00
<i>PRESTATIONS EXTERNES</i>				
DR. M.A.R DRS. EL AOU (anesthésie réa)	1,00	CS	250,00	250,00
			Sous-Total	250,00
Total prestations externes				250,00

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i> SEPT CENT CINQUANTE DIRHAMS	Total général	750,00
---	----------------------	---------------

	Espèces				Total encaissé	Solde
Encaissements	750,00				750,00	0,00

Droit de timbre 1,88

CLINIQUE BADR
35 Rue EL ALLOUSSI, Bourgogne
Tél: 05 22 49 28 00